

mèrent aux instructions du roi; on fit marcher en avant le roi-cerf; le roi du royaume et ses principaux ministres l'escortaient; ils entrèrent ainsi dans la ville de *P'o-lo-ni-sseu* (Vârânasî). Devant la porte du palais, on installa un siège de lion (*simhâsana*) avec une profusion d'ornements de toutes sortes et on invita le roi-cerf à y prendre place. Le roi, ainsi que son épouse *Yue kouang*, les femmes voluptueuses du harem, les princes royaux et le peuple, s'assirent tout autour de lui. Alors le roi-cerf prêcha la bonne Loi. Quand le roi, son épouse et la foule des assistants eurent entendu la Loi, ils demandèrent au roi-cerf de recevoir de lui les cinq défenses; tous les êtres doués de sentiment souhaitèrent faire retour à la Bodhi. A ce spectacle, le roi fut très joyeux et dit au roi-cerf: « La forêt de la montagne et les vastes solitudes où vous erriez, ô roi, je vous en fais don: dorénavant, je ne tuerai plus aucun être vivant; j'interdirai aussi la chasse aux habitants de mon royaume, car je désire que tous les êtres doués de sentiment puissent demeurer sans crainte là où ils se trouvent. »

Le Buddha dit aux bhikṣus: Celui qui en ce temps était le roi-cerf, c'est moi-même; l'homme qui avait failli se noyer et qui fut ingrat, c'est Devadatta.

N^o 59.

Cf. le n^o 37.

Barlaam et Josaphat, seulement dans une des versions arabes; cf. Jacobs, *Barlaam and Josaphat*, p. cxxix-cxxx.

Divyâvadâna, *avadâna de Mâkandika*, n^o 36, p. 515 (cf. Ed. Huber, *Les sources du Divyâvadâna*, 1906, p. 22-24); même numéro p. 523, *Histoire des râkṣasîs*.

N^o 60.

La mention, à côté du roi-poisson, de ses deux ministres de gauche et de droite est évidemment une réminiscence des récits plus anciens relatifs aux trois poissons dont l'un est supérieur en